Rapport Annuel

Comité de Parents des Écoles de Montréal

2025-2026

Instance officielle du système éducatif québécois

Rapport annuel du Comité de Parents des Écoles de Montréal
Centre de Services Scolaires de Montréal
Année scolaire 2025-2026
Date de dépôt : 2026-09-15

Message de la présidence

- L'année a commencé avec un désir de continuer le travail collaboratif avec le Centre de services scolaires mais aussi avec l'ensemble des instances. En plus du désir de maintenir une écoute et une présence active pour les parents, l'un des principaux dossiers sur lequel les travaux ont porté a été de se donner les moyens de pérenniser les façons de faire du comité, ce qui est passé par l'adoption d'une régie interne mise au gout du jour (merci au comité de travail qui s'est mis là-dessus au courant de l'année 2024-2025) mais aussi par le désir d'embaucher une ressource externe qui serait dédiée uniquement au comité de parents et qui ne serait pas partagée avec le Centre de services scolaires.
- L'un des enjeux majeurs rencontré cette année aura été le maintien des membres élus à l'exécutif dans leur rôle pour l'année entière. Le fait que l'implication à l'exécutif ne soit pas assidue et que plusieurs viennent à quitter pour des raisons personnelles, amène à revoir l'utilité ainsi que le maintien de ce comité. À savoir que, le comité exécutif n'est pas une structure obligatoire et que plusieurs Comité de parents ont pris la décision de créer au fur et à mesure des comités de travail auquel tous les membres sont amenés à participer.
- La participation des membres de part l'atteinte et le maintien du quorum au courant de l'année a permis de démontrer l'importance du maintien des séances du comité de parents mais encore plus a aussi démontré que le retour en présentiel avait eu un impact dans le maintien de la cohésion de groupe mais aussi dans la tenue de séance de type plénière.
- Il reste important de mentionner que l'implication parentale a un impact autant pour nos enfants qui sont fières de nous voir nous impliquer mais à plus large échelle pour l'ensemble des élèves, desquels nous sommes les porteurs de voix!
- Je tiens à vous remercier tous et toutes pour votre présence mais aussi pour vos questions et prises de positions qui n'ont certes pas toujours été faciles mais qui ont servies à nous challenger et à remettre en question certaines positions du Centre de services scolaires.

Table des matières

Message de la présidence 3

Cadre légal et mandat du Comité de parents 6

- Fondements légaux (LIP) 6
- Rôle général 6
- Principaux partenaires 6

Composition du Comité de parents 7

- Membres 7
- Comité exécutif 8
- Autres représentants 8

Fonctionnement du Comité 9

- Rencontres 9
- Processus décisionnel 10
- Communications 10
  - Infolettres et bulletins aux parents 10
  - Communications avec les directions d'établissement 10
  - Communications avec la direction générale 10
  - Plateformes utilisées 10

Dossiers traités durant l'année en statutaire (présidence-DG) 11

- Services aux élèves EHDAA 11
- Transport scolaire 11
- Communication école-famille 11

Consultations officielles (LIP), avis et décisions du comité 12

- PTRDI (Plan triennal de répartition des ressources des immeubles) 12
- Coupures budgétaires 12
- Répartition des ressources 12
- Représentations aux instances 12

Réalisations et contributions 13

Réalisations majeures 13
Retombées pour les élèves et les familles 13
Défis rencontrés 13
Priorités pour l'année suivante 13
Annexes 14

Cadre légal et mandat du Comité de parents

Fondements légaux (LIP)

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le Comité de parents constitue une instance officielle instituée dans chaque centre de services scolaire. Il est formé de parents d'élèves élus par leurs pairs au sein des conseils d'établissement de chaque école, ainsi que d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Son mandat, défini par la loi, est de représenter l'ensemble des parents auprès du centre de services scolaire, de formuler des avis et recommandations sur toute question relative aux services éducatifs, et de favoriser la participation parentale à la vie scolaire. Le Comité de parents agit ainsi comme instance consultative et représentative, contribuant à l'amélioration continue du système public d'éducation et à la défense des intérêts des élèves et de leurs familles.

Rôle général

Le Comité de parents exerce un rôle essentiel de concertation, de représentation et de conseil au sein du centre de services scolaire. Il constitue le principal canal de communication entre les parents et les instances décisionnelles, permettant à ces derniers d'exprimer leurs préoccupations, leurs besoins et leurs propositions en matière de services éducatifs.

À ce titre, le comité contribue activement à l'élaboration et à l'amélioration des politiques, programmes et pratiques qui touchent la réussite et le bien-être des élèves.

Il favorise la participation parentale à la vie scolaire, soutient la collaboration école-famille-communauté, et veille à ce que les décisions du centre de services scolaire reflètent les valeurs et intérêts des familles. Par son action, le Comité de parents renforce la gouvernance démocratique du système public d'éducation et assure une voix citoyenne éclairée et constructive dans les processus décisionnels.

Principaux partenaires

Le Comité de parents collabore de manière structurée et continue avec l'ensemble des acteurs qui contribuent à la gouvernance et au fonctionnement du réseau scolaire public. Cette collaboration vise à assurer une circulation fluide de l'information, une compréhension partagée des enjeux et une prise de décision éclairée au bénéfice des élèves et de leurs familles.

Parmi ses partenaires essentiels, on retrouve le conseil d'administration, auquel le comité transmet avis et recommandations; la direction générale et les directions des services, avec lesquelles il échange sur les politiques, programmes et orientations stratégiques; les conseils d'établissement, qui relaient les préoccupations des milieux scolaires; ainsi que le CCSEHDAA, dont l'expertise contribue à une meilleure prise en compte des besoins des élèves handicapés ou en difficulté. Le comité entretient également des liens avec divers organismes communautaires et partenaires éducatifs, permettant d'enrichir la réflexion collective et de soutenir la mission éducative dans une perspective inclusive et concertée, parmi lesquels nous comptons le RCPAQ (Regroupement des comités de parents autonomes du Québec).

Composition du Comité de parents

Membres

83%

ÉCOLES REPRÉSENTÉES AU COMITÉ DE PARENTS (SOIT 131 ÉCOLES)

La majorité des établissements disposent d'un représentant élu, assurant une participation active et une représentativité équilibrée entre les districts.

59%

ÉCOLES AYANT NOMMÉ UN SUBSTITUT (SOIT 93 ÉCOLES)

Ce chiffre illustre une maturité organisationnelle et une volonté de maintenir la voix des parents dans les instances.

16,5%

ÉCOLES SANS REPRÉSENTANT AU CP (SOIT 26 ÉCOLES)

Ces écoles se trouvent souvent dans des milieux plus fragiles ou à double cycle, où la participation est plus difficile à assurer. Un accompagnement ciblé pourrait améliorer la représentativité.

6,3%

ÉCOLES SANS CÉ (SOIT 10 ÉCOLES)

Ces écoles sont principalement des établissements spécialisés ou hospitaliers, dont la structure administrative diffère des écoles régulières.

La gouvernance parentale au sein du CSSDM repose sur une structure représentative solide, assurée par les conseils d'établissement et le Comité de parents. Pour l'année scolaire 2025-2026, 131 écoles du réseau disposent d'un représentant officiel au Comité de parents, soit 83 % des établissements. Par ailleurs, 93 écoles ont désigné un substitut, garantissant la continuité de la participation parentale. Le réseau compte également 26 écoles sans représentant et 10 écoles sans conseil d'établissement, principalement des établissements spécialisés ou à vocation particulière.

Cette configuration témoigne d'une gouvernance dynamique, engagée et en amélioration continue, où la voix des parents contribue de manière structurée aux orientations éducatives du centre de services scolaire.

Tableau 1 : Répartition des écoles par district

District CSSDM	Écoles primaires	Écoles secondaires	Écoles spécialisées / multi-cycles	Total par district
Nord	39	9	2	50
Sud	28	6	1	35
Est	31	8	3	42
Ouest	22	6	3	31
TOTAL	120	29	9	158



Comité exécutif

Les membres du comité exécutif sont élus par l'assemblée des parents pour un mandat d'une durée d'un an, renouvelable. Le comité est responsable de la coordination des activités du Comité de Parents, de la représentation des parents auprès des instances scolaires et municipales, ainsi que de la prise de décisions nécessaires au bon fonctionnement du comité.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le comité exécutif du CP était composé de 3 membres (voir Tableau 2). Au cours de l'année, certains changements sont survenus au sein du comité exécutif. Les responsabilités des postes vacants ont été temporairement assumées par les membres restants, assurant ainsi la continuité des activités et le maintien de la représentation des parents.

Tableau 2 : Liste des membres du comité exécutif élus

Fonction	Nom	Période de mandat
Présidence	Kiléka Coulibaly	Octobre 2025-Septembre 2026
Secrétaire	Isabelle Pivotto	Octobre 2025-Septembre 2026
Conseillère	Ève Bélanger	Octobre 2025-Avril 2026

Autres représentants

Pour l'année scolaire 2024–2025, le CP a bénéficié de la participation de représentants issus du CP ou d'autres comités, afin d'assurer un suivi étroit des dossiers et une coordination efficace entre les différentes instances. Les représentants étaient les suivants :

- Comité Transport, représenté par Kiléka Coulibaly, présidente et membre du CP ;
- CCSEHDAA, représenté par Hayat Sali, et Isabelle Pivotto comme substitut, toutes deux membres du CCSEHDAA.

Fonctionnement du Comité

Rencontres

Le Comité de parents a tenu dix (11) séances au cours de l'année scolaire dont neuf (9) étaient des séances ordinaires contre deux (2) extraordinaires (voir Tableau 3). Sept (7) de celles-ci se sont déroulées en présentiel au siège du CSSDM, situé au 5100, rue Sherbrooke Est à Montréal, et trois (3) séances ont eu lieu en mode virtuel via la plateforme Zoom. Enfin, une séance de reconnaissance des membres s'est déroulée en extérieur dans un restaurant du Plateau.

Conformément aux règles établies[1], le quorum est fixé à quarante (40) membres, soit trente pour cent (30%) de présence. Au total, neuf (9) séances ont atteint le quorum, avec une moyenne de cinquante-cinq (55) parents présents, correspondant à un taux de participation moyen de quarante-un pour cent (41%). Enfin, la séance du 14 octobre 2025 a été consacrée à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres.

Le comité exécutif s'est réuni huit (8) fois.

Tableau 3 : Tableau descriptif des séances du Comité de Parents pour 2025-2026

Dates	Lieu	Présence	Pourcentage	Quorum
14 octobre 2025	Plateforme Zoom	53	40 %	✓
28 octobre 2025	5100 Sherbrooke E.	62	47 %	✓
25 novembre 2025	Plateforme Zoom	69	52 %	✓
16 décembre 2025	5100 Sherbrooke E.	59	44 %	✓
27 janvier 2026	5100 Sherbrooke E.	51	38 %	✓
24 février 2026	5100 Sherbrooke E.	50	38 %	✓
31 mars 2026	5100 Sherbrooke E.	60	45 %	✓
28 avril 2026	5100 Sherbrooke E.	64	48 %	✓
26 mai 2026	5100 Sherbrooke E.	58	44 %	✓
16 juin 2026	Plateau	30	23 %	X
15 septembre 2026	Plateforme Zoom	NA	NA	NA

[1] Régie Interne du Comité de Parents, recommandée par la cohorte 2024-2025 et adoptée par la cohorte 2025-2026

Processus décisionnel

Le Comité de parents a privilégié un mode de consultation participatif et transparent. Chaque dossier a été présenté en séance plénière, puis discuté en sous-comité lorsque requis. Les membres ont été invités à formuler leurs observations avant toute recommandation officielle. Les consultations ont intégré les directions d'établissement, les services éducatifs et, à l'occasion, les partenaires communautaires.

Les décisions ont été adoptées à la majorité simple, conformément aux règles de fonctionnement du Comité. Les résolutions ont été consignées dans les procès-verbaux et validées par la présidence avant transmission à la direction générale. Les votes ont porté principalement sur les avis officiels à soumettre au Centre de services scolaire et sur les désignations de représentants aux instances.

Communications

Infolettres et bulletins aux parents

Le Comité a diffusé des communications (Faits saillants) au cours de l'année, présentant les dossiers traités, les consultations en cours et les ressources disponibles pour les parents. Ces communications ont contribué à renforcer la visibilité du Comité et à valoriser la participation parentale.

Communications avec les directions d'établissement

Des échanges réguliers ont été maintenus avec les directions d'école afin d'assurer la cohérence des messages transmis aux parents. Les directions ont été informées des recommandations du Comité et invitées à relayer les informations pertinentes dans leurs milieux.

Communications avec la direction générale

La présidence a rencontré la direction générale à plusieurs reprises pour présenter les avis officiels et discuter des suivis de dossiers. Ces rencontres ont favorisé une collaboration constructive et un alignement des priorités institutionnelles.

Plateformes utilisées

Les communications internes ont été assurées principalement par courriel institutionnel et par la plateforme Zoom et la plateforme Google Drive, qui a permis la tenue de rencontres virtuelles et le partage de documents. Le site web du CSSDM a été utilisé pour la publication des avis et des ressources destinées aux parents.

Dossiers traités durant l'année en statutaire (présidence-DG)

Services aux élèves EHDAA

Contexte	**Besoin d'un meilleur arrimage entre les services spécialisés et les écoles spécialisées.**
Actions	Consultation des parents du CCSEHDAA et des directions d'école.
Décisions	Engagement du CSSDM à revoir les mécanismes de coordination.
Retombées att.	Meilleure accessibilité aux services et accompagnement accru des familles.
Suivi	La consultation des parents du Comité de Parents n'a pas été réalisée avant la mise en place du plan de répartition des effectifs. La présidence a demandé un suivi et une consultation pour le début de l'année scolaire prochaine et d'un rapport de progression à mi-année prochaine.

Transport scolaire

Contexte	**Ajustement des circuits et communication avec les parents.**
Actions	Avis sur la sécurité et la ponctualité des trajets.
Recommandations	Optimiser les horaires et renforcer la communication en cas de retard.
Décisions	Adoption d'un plan de révision des parcours.
Retombées att.	Amélioration de la satisfaction parentale.
Suivi	Évaluation annuelle des circuits.

Communication école-famille

Contexte	***Besoin d'uniformiser les pratiques de communication.***
Actions	*Proposition d'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.*
Recommandations	*Encourager les directions à adopter des outils numériques inclusifs.*
Décisions	Mise en place de l'outil Clic-École.
Retombées att.	*Meilleure cohérence des messages transmis aux parents.*
Suivi	Évaluation annuelle par les parents des communications école-famille.

Consultations officielles (LIP), avis et décisions du comité

PTRDI (Plan triennal de répartition des ressources des immeubles)

Un sous-comité de travail formé de membres du CP a soumis des recommandations.

Coupures budgétaires

Les membres ont décidé de voter pour une résolution qui dénonçait les impacts des modifications budgétaires causant des coupures de services. Plusieurs conseils d'établissement ont d'ailleurs appuyé la résolution, le tout ayant été remis par la suite au Conseil d'administration en plus d'être envoyé aux diverses instances ciblées.

Répartition des ressources

Le Comité a insisté sur la transparence des critères de répartition et sur la prise en compte des besoins des écoles spécialisées et des points de services.

Loi sur la laïcité

En plus d'être vocal quand au malaise découlant de la mise en place des règlements émanant de la Loi du Laïcité, les membres ont suite à un vote fait passer une résolution afin de dénoncer les effets de celle-ci sur les élèves mais aussi sur l'implication et la participation des parents.

Représentations aux instances

Les représentants du Comité ont siégé au Conseil d'administration, au CCSEHDAA, au Comité de transport. Certains représentants ont présenté une synthèse des enjeux discutés et des décisions adoptées. Ces participations ont permis de faire valoir la perspective parentale dans les orientations stratégiques du CSSDM.

Réalisations et contributions

Réalisations majeures

Participation active aux consultations.

Organisation de capsules d'information pour les parents (un feuillet d'information a d'ailleurs été diffusé en début d'année; les capsules vidéo sont en cours de réalisation).

Retombées pour les élèves et les familles

Renforcement du lien école-famille.

Meilleure compréhension des processus institutionnels.

Valorisation du rôle des parents dans la gouvernance scolaire.

Défis rencontrés

- Disponibilité des parents : difficultés à combler les comités
- Accès à l'information : complexité de l'organigramme du Centre de services scolaire
- Enjeux de communication : travaillé de façon continue

Priorités pour l'année suivante

- Pérennité du rôle du comité de parents
- Diffusion plus large du rôle du comité de parents
- Renforcement de la participation parentale
- Bonification de l'offre de formations pour les membres mais aussi pour l'ensemble des parents
- Maintien du travail collaboratif avec le Centre de services scolaires

Annexes

- Calendrier des rencontres
- Procès-verbaux (faits saillants)
- Recommandations officielles déposées

Proposition de calendrier pour le Comité de Parents 2025-2026

Août						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
			1	2	3	4
5	6	7*	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	**28**	29	30	31	

Novembre						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier						
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16**	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Assemblée Générale des Membres du Comité de Parents

Séances ordinaires du Comité de Parents

Séances ordinaires du Comité exécutif

* Séance de bienvenue des membres

** Soirée de reconnaissance des Parents

COMITÉ DE PARENTS DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

DATE

⇒ Le mardi 14 OCTOBRE 2025 — Rencontre virtuelle sur Zoom (quorum atteint, 52 membres présents sur 104)

INFOS

Mot de bienvenue de la présidente

Kiléka Coulibaly se présente et rappelle la procédure pour faciliter les échanges.

Présentation du fonctionnement du Comité de parents

• Chaque école est représentée par un délégué et un substitut (vote possible en l'absence du délégué).

• Les rencontres ont lieu en présentiel le dernier mardi du mois (sauf décembre et juin), avec possibilité de virtuel ponctuel.

• Remboursement des frais de garde (jusqu'à 75 $) et de déplacement (STM ou kilométrage), sur preuve d'itinéraire aller-retour et spécimen de chèque.

• Le CP est consulté sur le PTRDI, les calendriers scolaires, qui sont des exemples de sujets de consultation. Le CP désigne les membres parents au CA.

• Un lexique des acronymes sera mis à disposition des membres : un lexique est déjà inclus dans la Régie interne.

Discussion sur la régie interne

• La version recommandée par la cohorte 2024-2025 est adoptée à la majorité (Résolution 01-251014).

Nomination d'une présidence d'élection et de scrutateurs pour l'élection de l'exécutif

• Proposition d'impliquer les membres parents siégeant au CA et de voir selon les répondants.

Calendrier des rencontres 2025-2026

• Proposé et adopté sans modification (Résolution 02-251014).

POINTS DE SUIVI

• Lexique des acronymes : voir régie interne adopée.

• Désignation des président et scrutateur de la prochaine AGA parmi les membres parents du Conseil d'Administration du CSSDM.

DÉCISIONS

✓ Adoption de l'ordre du jour
✓ Adoption du procès-verbal du 27 mai 2025
✓ Adoption de la régie interne (Résolution 01-251014)
✓ Nomination d'une présidence d'élection et de scrutateur (À venir lors de l'AGA)
✓ Adoption du calendrier 2025-2026 (Résolution 02-251014)
✓ Levée de la séance à 21h32

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Assemblée générale du 28 octobre 2025.

Questions ou préoccupations ?

Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

🗓️ **DATE**

⇒ Le mardi 28 OCTOBRE 2025 — Assemblée Générale Annuelle — Rencontre au 5100 Sherbrooke Est (l'assemblée des membres constitue le quorum, 62 membres présents sur 120)

🔹 **INFOS**

✅ **Mot de bienvenue de la présidente**

La présidente du CP prend la parole et introduit Isabelle Pivotto comme présidente d'assemblée.

✅ **Pas de présentation de la direction générale et de son équipe**

Pour cause d'indisponibilité, ce point est reporté à la séance du 25 novembre.

✅ **Adoption de l'ordre du jour de l'AGA et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2025**

Les deux documents sont adoptés à l'unanimité, sans modification.

🧩 **POINTS DE SUIVI**

• Désignation de la présidence d'élection et du scrutateur

M. Sylvain Caron est désigné comme président d'élection et scrutateur pour superviser le processus électoral. M. Antoine Gagné étant représentant substitut a un droit de vote et ne peut assurer la fonction.

• Adoption du mode de vote électronique

Le Comité confirme l'utilisation du vote électronique pour les élections, tel que prévu à la régie interne.

• Rappel de la procédure d'élection

La procédure est révisée afin d'assurer transparence et conformité.

• **Élections**

- **Présidence** : Kiléka Coulibaly est élue à la majorité des voix.
- **Conseillers (5 postes)** : Ève Bélanger et Isabelle Pivotto sont élus à la majorité. Trois (3) postes restent vacants. Les membres sont invités à déposer leur candidature à tout moment.

• **Recommandation – Formation du CCSEHDAA**

Le président d'élection rappelle qu'historiquement, le Comité de parents a choisi de laisser le CCSEHDAA procéder à ses élections de parents en interne, puis de soumettre la liste des membres élus au Comité pour adoption. Le vote est demandé, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

🔹 POINTS D'INFORMATION

• **Retour sur les AGA locales** : les membres partagent leurs expériences et bonnes pratiques.
• **Boîtes courriels des conseils d'établissement** : rappel du protocole d'accès et d'utilisation. Voici le détail du processus mis en place :

Envoi de la procédure de réactivation des boîtes CÉ aux directions qui ont une nouvelle présidence	SSG (service du secrétariat général)	1er novembre 2025
Réactivation des boîtes courriel par les DÉ + Envoi d'un courriel à la présidence pour lui permettre de finaliser l'activation	DÉ (direction d'école)	Au cours du mois de novembre

• **Suivi de la lettre envoyée aux candidats municipaux** : mention d'un bon accueil des démarches du Comité.
• **Prochaine formation aux parents** : à venir sur le thème *Civilité et implication parentale*.

✅ DÉCISIONS

✓ Adoption de l'ordre du jour
✓ Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025
✓ Nomination de la présidence d'élection et du scrutateur (Rés. 03-281025)
✓ Adoption du vote électronique (Rés. 04-281025)

✓ Élections : présidence et conseillers (Rés. 05-281025)

✓ Approbation de la liste proposée pour le CCSEHDAA (Rés. 06-281025)

✓ Levée de la séance à 21 h 15

🗓️ **PROCHAINE SÉANCE**

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents du 25 novembre 2025.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

DATE

⇒ Le mardi 25 NOVEMBRE 2025 — Séance ordinaire du comité de parents — Rencontre en visioconférence sur Zoom

- **INFOS**

❖ **Mot de bienvenue de la présidente**

Deux (2) formations sont à venir :

- Le 11 décembre (au lieu du 10 tel qu'annoncé en séance) : sur le sujet des conseils d'établissements et ouvert à tous les membres des cé ;
- Le 7 janvier : sur les écrans et leurs impacts et ouvert à tous les parents.

❖ **Pas de présentation de la direction générale et de son équipe**

Les membres de la direction générale seront présents à la séance de décembre.

❖ **Adoption de l'ordre du jour de la séance et du procès-verbal de l'assemblée su 28 octobre 2025**

Les deux documents sont adoptés à l'unanimité, sans modification.

- **PRÉSENTATIONS**

❖ **Présentation sur le processus de plainte et présentation du bilan**

20251125_LPNE_Bilan ActivitesRTP_2024-202

❖ **Présentation sur le suivi du PEVR : avancement et taux de réussite**

DonnéesDG_2025-11-25_CP.pdf

PEVR=somme de tous les projets éducatifs de toutes les écoles.

Enjeu 1 : La proportion d'élèves vulnérables (résultat inférieur à 70 %) en français et en mathématiques est stable au primaire et secondaire mais en dessous de la cible d'environ 5 points de pourcentage.

Enjeu 2 : Les taux de réussite des élèves avec PI poursuivent leur tendance à la baisse aussi bien en français qu'en mathématiques et sont bien en dessous de la cible.

Enjeu 3 : Le taux de réussite en français au secondaire des élèves ayant fréquenté une classe d'accueil est relativement stable et légèrement en dessous de la cible.

Enjeu 4 : Après avoir été constamment à la hausse au fil des cohortes depuis la cohorte 2008, le taux de diplomation et de qualification du CSSDM enregistre sa première baisse avec la cohorte 2017, à la fois après 5 ans et 7 ans. Cette baisse est de 7 points de pourcentage après 5 ans et 4 points de pourcentage après 7 ans en comparaison avec la cohorte 2016.

Enjeu 5 : Constat : Légère augmentation du taux d'évaluation en français par rapport à l'année dernière, mais sous la cible intermédiaire de juin 2025. Taux d'évaluation stable en mathématique, écart plus important par rapport à la cible.

Enjeu 6 : Légère baisse du taux de diplomation en FP après 3 ans de la cohorte 2021 comparé à la cohorte 2020 mais nous restons tout de même au-dessus de la cible.

- **POINT DE DÉCISION**

Adoption de la recommandation du CCSEHDAA dans le but de combler un siège laissé vacant suite à l'assemblée générale du CCSEHDAA du 15 octobre dernier.

- **POINTS D'INFORMATIONS**

❖ **Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)**

Le CP est membre du Regroupement depuis près de 5 ans maintenant.
Le RCPAQ offre entre autres des outils d'accompagnement/d'aide aux parents.



Présentation RCPAQ CSSDM.pdf

❖ **Sondage à remplir**

Nous vous demandons de remplir le sondage suivant concernant les adresses courriels des cé et les coupures budgétaires d'ici le 5 décembre s'il vous plaît.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSemCPLOFmCYQheyzwdnlGcXJrCYXR6L4m5iKKtwrFPsFmYT0g/viewform?usp=dialog

- **DÉCISIONS**

✓ Adoption de l'ordre du jour

✓ Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2025

✓ Adoption de la recommandation d'un parent au CCSEHDAA (Rés. 07-251125)

✓ Levée de la séance à 21 h 37

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents le 16 décembre 2025.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

📌 Faits saillants – Comité de parents

DATE

⇒ Le mardi 16 DÉCEMBRE 2025 — Séance ordinaire du comité de parents — Rencontre en présence au CssdM

- **INFOS**

❖ **Mot de bienvenue de la présidente**

Des formations sont à venir :

- Le 7 janvier : sur les écrans et leurs impacts et ouvert à tous les parents ;

- À venir en janvier/février : sur le budget des écoles et la civilité et l'implication.

❖ **Présence de la direction générale et de son équipe**

Isabelle Gélinas, directrice générale
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe des services éducatifs
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire et des technologies de l'information
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et ressources humaines
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières et bureau de l'efficacité organisationnelle
Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources matérielles

❖ **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2025 et du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2025**

Les deux documents sont adoptés à l'unanimité, avec une modification à l'ordre du jour.

- **PRÉSENTATIONS**

❖ **Présentation sur le PTRDI**

Présentation_PTRDI_CP_2025.pdf

Pour la consultation : un comité a été formé et préparera une réponse qui suite à l'approbation des membres sera transmise au CssdM.

- **POINT DE DÉCISION**

Une résolution pour dénoncer les coupures budgétaires sera remise aux membres, qui devront la ramener dans leur cé respectif pour adoption. Cette résolution devra être renvoyée au comité de parents une fois adoptée.

Résolution%20cé%20-%20coupures%20bu

Une résolution du comité de parents sera déposée lors de la séance de janvier pour adoption.

Ce dossier sera déposé par la suite au Conseil d'administration et sera envoyé aux députés et à la ministre de l'Éducation.

- **POINTS D'INFORMATIONS**

❖ **Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)**

Le RCPAQ appuiera les démarches du CP dans la dénonciation des coupures.
L'application M parents changera en janvier pour Clic école ; une communication sera envoyée par les directions à ce sujet.

❖ **Sondage à remplir**

Il est demandé d'aviser le comité de parents par courriel s'il y a des enjeux d'accès pour la présidence à la boit courriel du cé.

À titre informatif : la direction doit faire suivre, l'adresse courriel du cé et le mot de passe ainsi que la procédure suivante :



Procédure de configuration de Com

- **DÉCISIONS**

✓ Adoption de l'ordre du jour avec modification

✓ Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2025

✓ Levée de la séance à 21 h 45

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents le 27 janvier 2026.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS À L'INTENTION DES PARENTS

Comité de parents des écoles de Montréal ▪ CP-CssdM

https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/comite-parents/

DATE :

⇒ Le mardi 27 JANVIER 2026 — Réunion en présentiel (quorum atteint)

PERSONNE INVITÉE :

⇒ François Paquet, Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, https://rcpaq.org/

⇒ Sylvain Caron, Mathieu Desjardins et Maeva Ferrer Sterlin

INFOS

⇒ Plusieurs formations ont été données depuis le retour du congé de fêtes de fin d'année :

- Le 7 janvier : les écrans par la Fondation Le ciel https://leciel.ca/
- Le 19 janvier et le 3 février : le budget des écoles par Guylaine Cormier et Claudine Baril
  À noter que toutes les formations (documents et/ou enregistrements) sont disponibles pour sur le site du CP, voir dans la section **Communiqués de presse et séances d'information**
- Formation à venir en mai, spécifique aux parents d'élèves HDAA et en lien avec tous les enjeux vécus une fois la majorité atteinte par l'élève.

⇒ Suivi fait auprès des membres ayant fait part d'enjeux d'accès à la boite courriel du cé pour la présidence. Tous les accès devraient avoir été octroyé et tout devrait être fonctionnel.

⇒ Décision du PRÉ (Protecteur régional de l'élève) : un retour est fait par M. Desjardins, Mme Ferrer Sterlin et M. Caron sur la politique de frais chargés aux parents et plus précisément l'article 11, qui doit être clarifié ; en cas de délocalisation et les frais offerts ou pas aux dîneurs.
Art. 11.1 : en cas de délocalisation, les frais afférents sont assumés pour une période de 18 mois par le CssdM.
La politique peut faire l'objet d'une révision aux 3 ans.

⇒ RCPAQ : interdiction du cellulaire, aucun enjeux majeures suite à ce changement. Au contraire, les élèves interagissent plus.
Radio Canada veut faire des balados sur les légendes.
CP des Sommets est le nouveau membre du RCPAQ.
Institut pacifique offre des formations sur la gestion de conflit par les jeunes (peut être intéressant pour les CÉ).

DÉCISIONS

⇒ Le sous-comité PTRDI fait par de la décision à laquelle ils sont arrivés en réponse à la consultation sur le PTRDI. L'une des principales problématiques qui revient en est une au niveau de la communication et du manque de suivi post-consultation. Les cé qui lors de la consultation émettent des questions/commentaires doivent avoir une réponse de la part de leur direction en février/mars suite à la présentation qui est faite de ce dossier en CA. Les membres entérinent la proposition suite à un vote mais demande à ce que tout exemple en lien à des cas particuliers soient retirés, que les coquilles et le français soient corrigés et qu'une demande en lien avec la mise en place d'une procédure pour les cé soit rajoutée.

⇒ Un rappel est fait concernant la résolution en lien avec les coupures dans le réseau de l'éducation et le gabarit mis à la disposition des CÉ, qui peuvent s'ils le désirent le modifier.
Les membres suite à un vote adopte la résolution du comité de parents dénonçant les coupures.

Prochaine séance du comité de parents aura lieu mardi 24 février à 18h45 au 5100 Sherbrooke est.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou inquiétudes au comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

MERCI À TOUS POUR VOTRE IMPLICATION !

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

COMITÉ DE PARENTS DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

Faits saillants

Séance ordinaire – 24 février 2026

🔹 INFOS

✅ Mot de la présidence

Accès au congrès de l'ITA (Institut des troubles d'apprentissage) offert pour 190 personnes : offert au comité de parents, au CCSEHDAA et aux membres des conseils d'établissement tout poste confondu. Les personnes intéressées doivent nous envoyer un courriel.

- Pour voir la programmation, **cliquez ici !**

✅ Échanges avec la direction générale

Pénurie de personnel

- Contexte toujours marqué par une pénurie importante.
- Les postes peuvent être affichés, mais l'absence de candidats qualifiés limite les remplacements.
- Les parents bénévoles ne peuvent en aucun cas se substituer au personnel enseignant ou scolaire.

Processus de nomination des directions et critères de sélection

- Questionnement sur la possibilité pour les conseils d'établissement (CÉ) de hiérarchiser les compétences plutôt que de les évaluer par pointage.
- Rappel : les critères sont colligés annuellement et utilisés principalement en cas de changement de direction.

Projet de loi 94

- Sujet jugé sensible et polarisant.
- En attente des directives officielles pour les employés et les parents bénévoles.

Écoles spécialisées et points de service (CAPS)

- Disparités soulevées entre écoles spécialisées et points de service.
- Un chantier sur les écoles dédiées est en préparation pour adresser ces enjeux d'équité de services.

✅ Indice de défavorisation : impacts à venir

Présentation des indices SFR et IMSE (mise à jour selon le recensement 2021).

- Révision du calcul de l'IMSE : impacts directs sur l'indice de défavorisation et effets anticipés sur les ratios élèves/enseignant et les budgets des écoles.
- Certaines mesures protégées, mais d'autres pourraient subir des diminutions significatives.
- Anomalies possibles pour les écoles réparties dans plusieurs bâtiments.
- Préoccupation marquée quant à l'accompagnement des écoles touchées.

🔹 **SUIVIS**

✅ **RCPAQ**

- Mobilisation prévue pendant les présentations pré-budgétaires du ministère.
- Mise en place d'un groupe d'échange pour parents d'élèves EHDAA inter-CSS.
- Confirmation du financement reçu.

✅ **Comité transport**

- Aucun bris de service.
- Révision de la politique des dérogations.
- Suivi des travaux autour de certaines écoles avec la Ville.

🔹 **POINT DÉCISIONNEL – PROJET DE LOI 94**

- Discussion sur l'implication des parents bénévoles (milieux alternatifs et autres), personnels et sur les élèves.
- Proposition adoptée :
    - Offrir une **formation (30 à 60 minutes)** aux membres.
    - Produire une fiche explicative.
    - Revenir avec les informations recueillies avant de statuer sur les prochaines étapes.

🗓️ **PROCHAINE SÉANCE**

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents du 31 mars 2026.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

📌 Faits saillants – Comité de parents

DATE

⇒ Le mardi 31 MARS 2026 — Séance ordinaire du comité de parents — Rencontre en présence au CssdM

- **INFOS**

❖ **Mot de bienvenue de la présidente**

- Aucune nouvelle de la présidence du CP.

❖ **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du 24 février 2026**

Les deux documents sont adoptés sans modification.

❖ **Suivi procès-verbal du 24 février 2026**

Un napperon sur la Loi 94 est déposé suite à la demande faite par les membres (voir en annexe).

❖ **Période de questions avec la direction générale**

Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et ressources humaines

- Retour de leur part sur les effets de la Loi sur la laïcité. Elles mentionnent que seront touchés :
    - Les parents bénévoles : ceux qui sont membres de l'OPP ;
    - Les parents qui rentreront dans l'école pour récupérer leur enfant ;
    - Les parents qui participeront à une activité comme, par exemple activité de fin d'année ;
    - Quelques employés seraient concernés (moins de 20) par l'application de la loi.
- Plusieurs clarifications sont demandées car : aucun article dans la loi ne mentionne que les parents bénévoles sont touchés par l'application, aucun article dans la loi ne mentionne qu'un parent portant un signe religieux ne pourra rentrer à l'intérieur de l'école pour récupérer son enfant ou encore participer à une activité.
- La présidence demande à la DG de lui faire suivre le ou les article(s) de loi qui font mention des affirmations susmentionnées. La présidence fera un suivi aux membres à cet effet.
- Les membres décident via une résolution, de faire part du fait qu'ils sont contre l'inclusion des parents et des parents bénévoles dans l'application de cette loi, et dénoncent les effets négatifs que ceci aura sur les enfants de ces parents concernés.

- **POINT DE DÉCISION**

La procédure de désignation, avec la date du CP de mai corrigée au 26 mai 2026 est adoptée à l'unanimité. 3 postes seront à pourvoir au CA (centre, ouest et nord). Si pas de candidats désignés au 1er tour, les mises en candidatures seront ouvertes à tous les membres des cé d'écoles faisant partis des districts concernés.

- **POINTS D'INFORMATIONS**

❖ **Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)**

Le RCPAQ a participé au huit-clos du budget du MEQ.

- **DÉCISIONS**

✓ Adoption de l'ordre du jour
✓ Adoption du procès-verbal du 24 février 2026
✓ Levée de la séance à 21 h 45

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents le 28 avril 2026.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions

Ce que les parents doivent savoir

Le projet de loi 94 (PL 94) a modifié notamment la Loi sur l'instruction publique (Loi) et a pour objectif de renforcer la laïcité, à affirmer certaines valeurs québécoises et à encadrer davantage la vie scolaire.

Voici un résumé simple et concret de ce que cela signifie pour vos enfants et pour vous, comme parents.

Les valeurs qui doivent être mises de l'avant à l'école

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La laïcité de l'État
- Le respect et l'absence de discrimination ou de haine

▶ Effets pour les parents et les élèves

- Les écoles doivent renforcer ces valeurs dans leurs règles de conduite (code de vie).
- Les enseignants doivent veiller au respect de ces valeurs.
- Les parents ont un rôle reconnu dans l'application de ces règles et dans l'accompagnement de leur enfant.

Le visage découvert

La Loi prévoit que toute personne doit avoir le **visage découvert** lorsqu'elle est à l'école et en présence d'élèves.

Sont visés notamment

- les élèves
- les parents
- le personnel scolaire
- les chauffeurs d'autobus scolaire
- les bénévoles
- les prestataires de services

Exceptions

- raisons de santé
- handicap
- exigences propres à l'exécution de certaines tâches

▶ Effets pour les parents et les élèves

Un élève ou un parent qui ne respecte pas cette obligation peut se voir refuser un service ou l'accès à l'école.

Interdiction des pratiques religieuses dans les écoles

Il est **interdit d'utiliser les locaux scolaires** (classes, gymnases, salles polyvalentes, etc.) pour :

- des prières
- des rituels religieux
- toute autre pratique religieuse

▶ Effets pour les parents et les élèves

- Aucune activité religieuse ne peut être organisée ou autorisée dans les espaces scolaires.
- Cette règle s'applique à tous, sans exception.

Centre de services scolaire de Montréal

Québec

Port de signes religieux

La Loi **interdit le port de signes religieux** :

- à tout le personnel oeuvrant dans les établissements scolaires ou en présence d'élèves
- aux directions générales
- aux personnes qui offrent régulièrement des services aux élèves ou qui œuvrent dans les écoles (ex. bénévoles et prestataires de services)

Exceptions

- les chauffeurs d'autobus scolaire
- le personnel déjà en poste au 19 mars 2025, tant qu'il exerce la même fonction
- certains contractuels pour des contrats en cours au 30 octobre 2025 jusqu'à leur fin

▶ Effets pour les parents et les élèves

- Toute personne qui fournit des services aux élèves doit respecter cette règle.
- L'objectif est d'assurer un environnement scolaire laïc.
- Les membres du conseil d'établissement, de l'OPP et du comité de parents ne sont pas visés par l'interdiction lorsqu'ils participent à ces instances.

Moins d'accommodements possibles

Aucun **accommodement n'est possible pour un motif religieux**, entre autres, pour :

- le visage découvert
- le programme scolaire, incluant le régime pédagogique et les programmes établis par le MEQ
- la fréquentation scolaire
- les règles de conduite (code de vie) et les mesures de sécurité
- les évaluations et les examens ministériels
- les services de cafétéria
- utilisation d'un local pour des fins de pratiques religieuses

▶ Effets pour les parents et les élèves

La possibilité de faire une demande d'accommodement par les parents ou les élèves est limitée.

Ce document vise à soutenir la compréhension des parents. Pour toute question précise, il est recommandé de communiquer avec la direction de l'établissement.

Centre de services scolaire de Montréal
Québec

Faits saillants – Comité de parents

DATE

⇒ Le mardi 28 AVRIL 2026 — Séance ordinaire du comité de parents — Rencontre en présence au CssdM

- **INFOS**

❖ **Mot de bienvenue de la présidente**

- Aucune nouvelle de la présidence du CP.

❖ **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du 31 mars 2026**

Les deux documents sont adoptés sans modification.

❖ **Suivi procès-verbal du 31 mars 2026**

Un tableau explicatif est présenté par la secrétaire générale accompagnée de la direction générale ainsi que la direction adjointe aux ressources humaines (voir en annexe).
Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et ressources humaines
Maéva Ferrer-Sterlin, secrétaire générale et directrice- service du secrétariat général

- Retour de leur part sur les effets de la Loi sur la laïcité. Des exemples sont donnés afin de déterminer dans quel cas de figure les signes religieux/visage découvert sont permis et dans quel cas ils ne le sont pas.

- Plusieurs clarifications sont demandées sur : le fait que certaines directions semblent ne pas être outillées, besoin de préparer un « guide explicatif » pour aider/accompagner le personnel scolaire, qui sera responsable de faire appliquer la loi dans l'école (la direction), qu'adviendra-t-il si un parent se présente plusieurs fois à l'école avec le visage couvert/signe religieux.

- La présidence et la direction générale demandent à tous de faire preuve de respect et de diligence étant donné le sujet polarisant et délicat dont il est question.

- La présidence informe que la résolution adoptée en mars dernier a été déposée au CA du CssdM le 22 avril et que celle-ci sera envoyée à la ministre de l'Éducation ainsi qu'au porte-parole en éducation des partis politiques.

- C'est un sujet pour lequel l'action va au-delà du comité de parents et du CssdM (ex. : faire refléter son avis via le vote électoral par exemple).

Présentation du sondage à remplir par tous les membres des cés, en lien avec la formation des membres de cé établie par le ministère de l'éducation. Tous doivent le remplir avant la fin de l'année scolaire.

- **POINTS D'INFORMATIONS**

❖ **Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)**

Le RCPAQ fait une présentation sur le budget et met la lumière sur la réorganisation des mesures.

❖ **Formations**

2 formations seront offertes aux parents d'élèves HDAA :

- Le 5 mai à 19h en mode virtuel (lien de connexion ➡️ https://zoom.us/j/96074703475?pwd=UgfzbMc8Rox16VPLkoy1x2dl46iRL8.1)

  Me Joanie Lalonde-Piecharski, notaire, qui nous parlera de l'accompagnement des familles et des personnes (mineures et majeures) vivant avec une déficience intellectuelle, un TSA et/ou une situation de polyhandicap.

- Le 19 mai à 19h en mode virtuel (lien de connexion ➡️ https://zoom.us/j/97568710501?pwd=VKhNBcyqdSulQVRCHCfVbr2ubrbznT.1)

  M. Boris Mayer St-Onge de l'organisme Parent-aidant Cap 18 ans

❖ **CCSEHDAA**

- Résumé de la présentation en lien avec le chantier des écoles spécialisées.
- Recommandation d'un candidat afin de combler le poste de représentant d'un organisme.

❖ **SUIVI RÉSOLUTIONS COUPURES BUDGÉTAIRES / DÉSIGNATION CA**

- Merci au cé qui ont emboité le pas et qui ont appuyé le comité de parents en dénonçant la précarité de la situation financière dans les écoles. Le dossier sera envoyé au ministère de l'éducation et aux porte-paroles en éducation des partis politiques.
- 3 sièges au sein du CA du CssdM seront à combler : district nord, ouest et centre. Les avis ont été envoyés et la date limite pour envoyer sa candidature est le 2 mai. Si aucune candidature n'est reçues, un second tour débutera et sera ouvert uniquement à tous les membres de cé des districts pour lesquels aucune candidature n'a été reçue.

- **DÉCISIONS**

✓ Adoption de l'ordre du jour

✓ Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026

✓ Levée de la séance à 21 h 45

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents le 26 mai 2026.

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

Application de la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives* (PL94)

À l'intention du comité de parents

Service du Secrétariat général
Avril 2026

s'unir pour réussir

Centre de services scolaire de Montréal

Québec

Visage découvert et signes religieux

Exemples pratiques – parents et élèves

Interdiction	Visage couvert	Signes religieux
Élève à l'école ou lorsqu'il reçoit un service du CSS (ex. parascolaire à l'extérieur)		
Élève **scolarisé à la maison** et ses parents, lorsqu'il reçoit des services du CSS (ex. examen à l'école)		
Parent qui vient **chercher son enfant à l'école** (ex. service de garde)		
Parent qui se présente pour une **rencontre avec l'enseignant** en soirée, en absence d'élèves		
Parent invité à une **activité après l'école** (ex. fête de fin d'année à l'école)		
Parent bénévole qui participe accompagne un groupe en **sortie**		
Parent bénévole en **service à l'élève** (ex. atelier de tricot ou accueil à la bibliothèque)		
Parent bénévole qui n'est **pas en service à l'élève**, mais qui pourrait être en contact avec des élèves (ex. aide à la bibliothèque hors présence élève, pendant les heures de classe)		
Parent bénévole qui n'est pas en service à l'élève et qui ne sera **pas en contact avec des élèves** (ex. parent qui prépare une activité en soirée)		
Membre de **l'OPP** lors d'une **rencontre en soirée** à l'école		
Membre de **l'OPP** bénévole en **service à l'élève** (ex. activité de vente de sapins lors de la fête de l'école)		
Membre parent en rencontre du **CÉ**		
Membre du **comité de parents**		

s'unir pour réussir
Centre de services scolaire de Montréal
Québec

Faits saillants – Comité de parents

DATE

⇒ Le mardi 26 MAI 2026 — Séance ordinaire du comité de parents — Rencontre en présence au CssdM

- **INFOS**

❖ **Mot de bienvenue de la présidente**

- Aucune nouvelle de la présidence du CP.

❖ **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du 31 mars 2026**

- Les deux documents sont adoptés avec une (1) modification apportée à l'ordre du jour.

❖ **Suivi procès-verbal du 28 avril 2026`**

- Remis à la séance de juin.

❖ **Période de questions avec la direction générale**

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire et des technologies de l'information

Question 1 : Impact de la cyberattaque sur la plateforme Canvas?

Aucun car la plateforme n'est pas utilisée par le CssdM.

Changement au niveau des accès de Teams pour les élèves : fait suite à divers enjeux d'utilisation; ce sont les enseignants qui seront en mesure de paramétrer l'accès.

Question 2 : Ajout du 23 juin comme journée de classes.

Plusieurs encadrements liés à la convention collective des enseignants ainsi que les journées pédagogiques institutionnelles rendent contraignantes la possibilité de placer les reprises des journées de fermeture pour intempéries difficiles, ce qui explique que pour cette année le 23 juin est été modifié pour devenir un jour d'école. La ville ainsi que les organismes offrant des camps de jour sont toujours avisées de changement au calendrier scolaire et font preuves de flexibilité dans leur organisation.

- **POINT DE DÉCISION**

❖ **Désignation de membres parents au conseil d'administration du CssdM**

Trois (3) parents ont été désignés :

- District nord = Francis Gagnon-Desmeules
- District ouest = Feng Go (reconduit pour un second mandat)
- District centre = Jonathan Brassard-Potvin (reconduit pour un second mandat)

Un merci spécial est fait auprès des deux (2) autres candidats ayant déposés leur candidature.

- **POINTS D'INFORMATIONS**

❖ **Regroupement des comités de parents du Québec (RCPAQ)`**

- Sondage Clic-école à remplir d'ici le 3 juin par les parents (⇨ Sondage pour les parents).

* Vous avez la possibilité de demander à vos directions d'envoyer le sondage à tous les parents de votre milieu.
Le CssdM en fera mention dans l'Infolettre du début de la semaine prochaine.
Vous pouvez vous abonner à l'infolettre du Regroupement pour vous tenir au des dernières nouvelles⇨https://rcpaq.org/

❖ **Comité transport**

Formulaire de dérogation modifié afin de simplifier le processus pour les parents et de s'assurer que le tout soit bien clair.

Championnat de cyclisme à venir à l'automne dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec pour conséquences des enjeux aux niveaux des routes empruntées par les autobus scolaires.

Une rencontre est à venir avec le CssdM et la ville de Montréal.

- **DÉCISIONS**

✓ Adoption de l'ordre du jour
✓ Adoption du procès-verbal du 28 avril 2026
✓ Désignation des membres parents au CA
✓ Levée de la séance à 21 h 45

PROCHAINE SÉANCE

⇒ Rencontre régulière du Comité de parents le 16 juin 2026.

Nous vous demandons de remplir ce Forms en prévision de la dernière rencontre de l'année, d'ici vendredi 5 juin svp.
Forms à remplir

Questions ou préoccupations ? Contactez-nous à : comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION – RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que des enjeux ont été relevés à même la régie interne 2021-2022 et 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il avait été demandé suite à la dernière assemblée générale annuelle du comité de parent (octobre 2024) de retravailler la régie interne et la procédure d'élection ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité de travail qui devait proposer une régie interne aux membres du comité de parents 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT le travail colossal que cela impliquait pour le comité de travail qui a demandé d'être aidé par le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ);

CONSIDÉRANT que le projet de Régie interne a été déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du 17 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que le quorum n'a pas été atteint lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT que les membres présents qui avaient pris connaissance du projet de Régie interne, ont émis des commentaires ;

CONSIDÉRANT la complexité à organiser une séance extraordinaire entre juillet et octobre, de part les vacances d'été, la rentrée et ce que cela implique pour tous les parents ;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir faire le suivi de travaux auprès des membres du comité de parents 2024-2025 afin de répondre à la demande faite en début d'année ;

CONSIDÉRANT qu'après consultation du secrétariat général, il a été décidé d'organiser une séance afin de réunir les parents membres du comité de parents en 2024-2025, séance qui a eu lieu le 7 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'à la date de la tenue de cette séance des nouveaux membres du comité de parents ont été élus ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'avoir la liste complète des membres du comité de parents 2025-2026 ;

Les membres du comité de parents 2024-2025 avec l'aval du secrétariat général du Centre de services scolaires de Montréal :

- **RECOMMANDE DE DÉPOSER** le projet de Régie interne vu lors de la séance du 7 octobre 2025 pour adoption par les membres du CP 2025-2026 ;
- **RECOMMANDE** que si pour une raison ou une autre les membres du CP 2025-2026 refuse l'adoption du projet de Régie interne, alors ce sera la régie interne 2022-2023 qui sera utilisé malgré les incongruités relevées, et ce, jusqu'à ce qu'un autre projet de régie interne soit ultérieurement déposé pour adoption ;
- **RECOMMANDE** que la présidence ne soit pas tenue responsable de toutes conséquences qui pourrait découler du maintien de la régie interne 2022-2023, et des décisions qui émaneraient de son implication.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – RÉGIE INTERNE

RÉSOLUTION 01-251014

CONSIDÉRANT que les membre du comité de parents 2024-2025 dont suite à une séance ayant lieu le 7 octobre dernier, recommander d'adoption de la Régie interne tel que présenter ;

CONSIDÉRANT que suite à divers commentaires émis lors de la séance extraordinaire du 14 octobre dernier, à laquelle prenait part les nouveaux membres élus pour l'année 2025-2026, une demande de vote a été faite ;

Il est proposé d'adopter à la majorité la proposition de Régie interne et donc la recommandation des membres du comité de parents 2024-2025.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – CALENDRIER ANNUEL DU CP

RÉSOLUTION 02-251014

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier déposé en amont à la séance extraordinaire du 14 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE les séances du comité de parents ont historiquement toujours eu lieu le dernier mardi du mois, et que les séances de l'exécutif ont toujours eu lieu deux (2) semaines avant une séance du comité ;

Il est **proposé par Lydia Massimiani et appuyé par Pascale Lehir** :

D'ADOPTER le calendrier de séances pour l'année 2025-2026.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENCE D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

RÉSOLUTION 03-251028

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 14 octobre 2025, il a été proposé de solliciter les membres du CA pour la présidence d'élection et le scrutateur, et d'y aller les disponibilités de ceux-ci pour l'AGA ;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) membres parents du CA ont été sollicités par courriel en date du 14 octobre suivant la fin de la séance extraordinaire du comité de parents ;

CONSIDÉRANT QUE M. Antoine Gagné et M. Sylvain P. Caron sont les seuls à avoir donné suite en confirmant leur disponibilité pour l'AGA du 28 octobre et leur accord à se partager les tâches ;

Il est proposé par avec l'appui de et adopté à la majorité/unanimité, que le comité de parents des écoles de Montréal :

- **DE DÉSIGNER** M. Caron comme présidence d'élection ;
- **DE DÉSIGNER** M. Gagné comme scrutateur.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – MODE DE VOTE

RÉSOLUTION 04-251028

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un mode de vote électronique assurant l'anonymat des membres votant est proposé par M. Caron ;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont été invités, via la convocation, à tester la plateforme proposée ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des votes seront accessibles à tous au fur et à mesure de que le vote se fera ;

La proposition est appuyée par Julie Roch et adopté à l'unanimité, que le comité de parents des écoles de Montréal :

- **UTILISE** le mode de vote électronique pour les élections 2025-2026.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – ÉLECTION DES OFFICIERS (PRÉSIDENCE, ET MEMBRES DE L'EXÉCUTIF)

RÉSOLUTION 05-251028

CONSIDÉRANT le changement proposé dans la régie interne concernant les élections, soit d'élire :

- La présidence ;
- 5 conseillers à l'exécutif parmi lesquels il y aurait 1 parent représentant d'une école primaire, 1 parent représentant d'une école secondaire, et 1 parent représentant d'une école spécialisée.

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidature a été lancé le 19 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE via cet appel de candidature, il a été demandé que les candidatures puissent être envoyées d'ici vendredi 24 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de candidatures reçus seront soumis aux membres du comité de parents en amont de l'AGA du 28 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que selon la régie interne, un membre peut décider de proposer sa candidature séance tenante, et que celle-ci sera considérée comme étant recevable ou pas par la présidence d'élection ;

Suite à un vote électronique, le Comité de parents des écoles de Montréal à l'unanimité :

- **ADOPTE l'élection des membres suivants :**
  - Présidence = Kiléka Coulibaly
  - 1 conseiller à l'exécutif qui est un membre représentant 1 école primaire = Isabelle Pivotto
  - 1 conseiller à l'exécutif qui est un membre représentant 1 école secondaire = Vacant
  - 1 conseiller à l'exécutif qui est un membre représentant 1 école spécialisée = Ève Bélanger
  - 2 Conseillers =Vacant

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – SÉLECTION DES PARENTS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉ.ES OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

RÉSOLUTION 06-251028

CONSIDÉRANT QUE huit (8) postes de membres parents étaient à pourvoir ;

CONSIDÉRANT QU'il avait été décidé de désigner des substituts pour chaque poste de parents ;

CONSIDÉRANT QUE tel que statué dans le processus de sélection une assemblée générale annuelle doit avoir lieu chaque début d'année afin de désigner des membres parents ainsi que des substituts :

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi de l'instruction publique (LIP)[1], le Comité de parents se doit de désigner par résolution les parents réputés comme ayant été sélectionnés en respect de la procédure de désignation annexée à la régie interne du comité de parents (cf. annexe 4) ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 15 octobre dernier ce qui a permis d'aller de l'avant avec la sélection des parents ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'absence de plusieurs parents qui avaient posés leurs candidatures, plusieurs postes sont restés vacants ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée générale annuelle, il a été décidé que le 1er tour servirait à combler les postes de membres et que le 2ème tour servirait à combler les postes de substituts[2] ;

Il est recommandé par les parents présents lors de l'assemblée générale annuelle du CCSEHDAA :

- **D'ENTÉRINER la sélection comme membre** pour un mandat de deux (2) ans au CCSEHDAA tel que stipulé à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) de:
    - 2 membres parents représentant les élèves ayant une déficience physique ou sensorielle (école ordinaire/spécialisée) = Sali Hayat et Kiléka Coulibaly ;
    - 1 membre parent représentant les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde (école ordinaire/spécialisée) = Anita Rowan ;

[1] L'article 185 de la LIP qui confère au comité de parents le soin de désigner les parents membres du comité EHDAA, ceci en cohérence avec l'article 192 (4o) qui établit, parmi les fonctions du comité de parents, la responsabilité de désigner les parents participants aux divers comités formés par le centre de services scolaire. Le CP doit ainsi désigner par résolution les parents membres du CCSEHDAA selon le processus déterminé dans ses règles de régie interne.

[2] L'article 2.5.1 de la régie interne du CCSEHDAA stipule qu'en cas de démission ou de départ volontaire d'un membre parent, en cours d'années, le substitut sera automatiquement considéré comme un membre pour a durée restante du mandat.

- 1 membre parent représentant les élèves ayant des troubles sévères de développement (école ordinaire) = Ramona Radu ;
- 1 membre parent représentant les élèves possédant un plan d'intervention sans code de difficulté (école ordinaire-primaire) = Herla Sylveus.

- **D'ENTÉRINER la sélection comme substitut** de :

    - 1 substitut du parent représentant les élèves ayant une déficience= physique ou sensorielle = Étienne Léger ;
    - 1 substitut du parent représentant les élèves ayant des troubles de= comportement = Gorvans Cinéus;
    - 1 substitut du parent représentant les élèves ayant des troubles= sévères du développement = Claire Martin et Sophie Brière.

La recommandation amendée a été approuvée par Nadia Rouhi Amine, appuyée par Sophie Brière; **adoptée à l'unanimité.**
À noter que le comité de parents a procédé à un vote, et que l'adoption est unanime (2 abstentions sont notées au procès-verbal).



Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – SÉLECTION DES PARENTS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉ.ES OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA) – CANDIDATURE NON-SPONTANNÉE

RÉSOLUTION 07-251216

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée générale du 15 octobre, plusieurs postes sont restés vacants de par l'absence des candidats sélectionnés suite à la fin de la période de mise en candidature ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites auprès des avocates du CssdM afin de voir les options possibles qui permettraient de tentativement combler des postes restés vacants ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de faire une séance extraordinaire avec les membres parents et d'y inviter les candidats ne qui ne se sont pas présentés en octobre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre dernier, une séance extraordinaire a eu lieu et qu'une invitation a été faite auprès des quelques candidats ;

CONSIDÉRANT QU'UN (1) seul candidat s'est présenté ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un moment de discussion, les membres parents du CCSEHDAA ont recommandé M. Luckner Jeudy comme membre parent des élèves ayant le code de difficulté 10 ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du 17 novembre a été présentée lors de la séance ordinaire du CP du 25 novembre **;**

Il est recommandé par les parents présents le 17 novembre dernier :

- **D'ENTÉRINER la sélection comme membre de M. Jeudy** pour un mandat de deux (2) ans au CCSEHDAA tel que stipulé à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce parent représente les élèves ayant un retard d'apprentissage (ordinaire-secondaire).

[1] L'article 185 de la LIP qui confère au comité de parents le soin de désigner les parents membres du comité EHDAA, ceci en cohérence avec l'article 192 (4o) qui établit, parmi les fonctions du comité de parents, la responsabilité de désigner les parents participants aux divers comités formés par le centre de services scolaire. Le CP doit ainsi désigner par résolution les parents membres du CCSEHDAA selon le processus déterminé dans ses règles de régie interne.

La recommandation a été approuvée par Julie Roch, appuyée par Karine Desruisseaux ; **adoptée à l'unanimité.**
À noter qu'aucune demande de vote n'a été faite.



Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

Préoccupations et recommandations du comité de parents concernant le Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) 2026-2029

Consultation sur le PTRDI 2026-2029 : préoccupations principales

Dans le cadre de la consultation sur le Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) 2026-2029, le comité de parents souhaite soulever les préoccupations suivantes :

Communication et consultation des milieux

- Il est nécessaire d'assurer une meilleure communication ainsi qu'une consultation accrue des milieux concernés lors du lancement de projets de construction d'annexes, qu'ils soient permanents ou temporaires. Cette exigence s'applique également lorsque les projets sont mis sur pause, deviennent indéterminés ou sont abandonnés.
- Lors d'une délocalisation, il serait souhaitable qu'un canal de communication clair et direct soit attribué à la présidence du conseil d'établissement (CÉ) de l'école, en collaboration avec une personne responsable du projet au CSSDM.
- La transparence doit être améliorée concernant la politique de réallocation des projets en fonction des surcoûts. Une explication claire et précise doit être fournie à ce sujet à toutes les personnes concernées.

Vision globale et gestion à long terme

Les parents insistent sur l'importance d'adopter une vision à long terme et une approche globale, plutôt que de se limiter à une logique comptable visant à réduire les coûts à court terme. Ils rappellent également la nécessité de maintenir les activités à la nouvelle adresse, tandis que l'ancienne demeure occupée et utilisée aux mêmes fins.

Processus décisionnel et suivi des propositions

- Il est essentiel de répondre dans un délai raisonnable, avant toute décision relative au PTRDI, lorsqu'un conseil d'établissement soumet une proposition de corrections à l'acte d'établissement.
- La date de fin de la délocalisation du milieu concerné doit être déterminée avec précision.
- Les résultats des sondages transmis par les conseils d'établissement, en réponse à la consultation, doivent être analysés et pris en considération.

Gestion des rénovations et respect des engagements

- Il importe d'assurer le partage du budget alloué aux rénovations et de communiquer les options envisagées dans l'évaluation du projet, afin d'éviter l'abandon de ses rénovations.
- Les promesses faites par le gouvernement aux élèves, aux parents et au personnel scolaire doivent le plus possible être respectées. La délocalisation et le déménagement temporaire représentent déjà des défis logistiques et psychologiques importants pour tous ceux qui sont concernés.
- La possibilité de modifier l'acte d'établissement lors de la consultation doit être garantie, notamment pour désigner la maison-mère comme nouvelle adresse tandis que l'ancienne reste occupée et utilisée pour les mêmes fins.

Suivi, clarification et collaboration

Le dossier PTRDI représente un exercice complexe et laborieux et les parents expriment le sentiment de ne pas avoir un impact réel. Il a été observé que les suivis varient selon la direction d'école : certains milieux sont informés dès réception d'information par la direction; tandis que dans d'autres cas, les membres des conseils d'établissement doivent activement chercher l'information ; ou encore, aucun suivi n'est effectué.
Dans une optique de collaboration entre le comité de parents, les conseils d'établissement et le CSSDM, il apparaît nécessaire de clarifier :

- Le délai de retour à considérer lorsque des questions ou commentaires sont émis par un conseil d'établissement lors de la consultation.
- La personne chargée de communiquer les réponses aux membres des conseils d'établissement.
- À qui s'adresser en cas de difficultés ou d'enjeux concernant le suivi des réponses aux consultations.

Adoption du document

Suite à une demande de vote **proposée par** Lise Paradis et **appuyée par** Ketsia Colin, les membres du comité ont procédé à un vote à main levée.
Le comité de parents des écoles de Montréal a adopté à la majorité le document soumis par le comité de travail à la suite de la présentation faite par M. Desjardins lors de la séance du 16 décembre 2025, avec **50 voix pour**, **6 contre et 1 abstention**.

Kiléka Coulibaly

AVIS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
IMPACTS DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES CAUSANT DES COUPURES DE SERVICES SUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

RÉSOLUTION 09-260127

CONSIDÉRANT le contexte de sous-financement en éducation ;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que la dégradation des conditions d'apprentissage ;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 192 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents peut donner son avis au centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire ;

IL EST RÉSOLU à la majorité

QUE le comité de parents, à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les modifications budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de nos écoles à remplir pleinement leur mission éducative ;

QUE le comité de parents recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves ;

QUE la présidence du comité de parents transmettre le présent avis au centre de services scolaire et en informe les parents d'élèves du CSS, les députés locaux et la ministre de l'Éducation.

Déposé par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal

AVIS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
IMPACTS DE LA LOI VISANT NOTAMMENT A RENFORCER LA LAÏCITE DANS LE RESEAU DE L'EDUCATION (PROJET DE LOI 94)

RÉSOLUTION 10-260331

ATTENDU QUE la Loi sur la laïcité de l'État *(RLRQ, c. L-0.3)* affirme le caractère laïque de l'État québécois et prévoit notamment l'interdiction du port de signes religieux pour certaines personnes dans l'exercice de fonctions spécifiques au sein des institutions publiques, dont le milieu scolaire;

ATTENDU QUE l'application de la Loi sur la laïcité de l'État dans le contexte scolaire a des effets concrets sur la participation de certains parents bénévoles, lesquels peuvent se voir restreindre ou interdire l'accès à certaines activités se déroulant à l'intérieur des écoles;

ATTENDU QUE la participation des parents bénévoles à la vie scolaire constitue un facteur reconnu de réussite éducative, de sentiment d'appartenance et de collaboration entre l'école et les familles;

ATTENDU QUE les restrictions imposées à certains parents bénévoles peuvent avoir des répercussions sur la perception des enfants quant à la place de leur pmarent dans la communauté scolaire, de même que sur leur compréhension de leur propre valeur et reconnaissance dans le cadre de leur parcours scolaire;

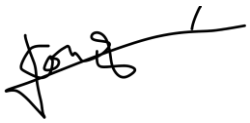
ATTENDU QUE ces situations peuvent soulever des enjeux de bien-être, d'inclusion et de climat scolaire pour les élèves et nécessitent une attention particulière afin d'en atténuer les effets;

ATTENDU QUE le comité de parents a pour mandat de représenter les intérêts des élèves et des parents et de favoriser un milieu scolaire respectueux, sécuritaire et inclusif, dans le respect du cadre légal en vigueur.

Il est **résolu à la majorité** que :

- Le comité de parents des écoles de Montréal souligne l'existence d'enjeux sérieux liés aux impacts de l'application de la Loi sur la laïcité de l'État sur la participation des parents bénévoles dans les écoles du territoire, notamment en ce qui concerne les effets observés sur la vie scolaire, le climat éducatif et le lien entre l'école et les familles, et ce, dans le respect du cadre légal en vigueur;
- Le comité de parents des écoles de Montréal reconnaît l'importance de préserver le lien école-famille ainsi que le rôle essentiel que jouent les parents bénévoles dans le développement scolaire, social et émotionnel des élèves et dans le renforcement de leur sentiment d'appartenance à l'école;

- Le comité de parents des écoles de Montréal demande au CSSDM :
    - De documenter les effets de ces restrictions sur la participation parentale et sur le vécu des élèves;
    - D'assurer une application cohérente, claire et respectueuse de la Loi, accompagnée de communications adaptées aux familles concernées.
- Le comité de parents des écoles de Montréal invite le CSSDM à mettre en place ou à maintenir des mesures d'accompagnement pour les élèves et les équipes-écoles afin de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs sur la perception de soi, le sentiment d'inclusion et le climat scolaire;
- Le comité de parents des écoles de Montréal souhaite que des espaces de dialogue soient favorisés, permettant aux parents, aux directions d'école et au centre de services scolaire d'échanger sur les enjeux vécus et sur les approches possibles pour soutenir les enfants, dans le respect du cadre légal;
- La présente résolution soit transmise au conseil d'administration du CSSDM ainsi qu'aux instances pertinentes, afin de contribuer à une réflexion commune sur l'équilibre entre l'application des lois et le bien-être des élèves et des familles.



Déposé par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

MODALITÉS - DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL(CSSDM)

(Réf. Annexe 2-Régie interne)

1. Dispositions générales

1.1. La désignation des parents membres du CA se fait en conformité des résultats par vote secret des représentants, lors d'une séance du CP convoquée le 26 mai 2026, dont le sujet est inscrit à l'ordre du jour.

1.2. Préalablement à la séance où se tiendra la désignation, la présidence du CP, atteste de la conformité et recevabilité de chacune des candidatures[1] et fait préparer des bulletins de vote.

1.3. Les bulletins de vote doivent inclure les noms de chacun des candidats, pour chaque district où un parent doit être désigné.

1.4. Dans le cas d'une candidature unique pour un district donné, le bulletin de vote doit indiquer, pour ce district, le nom du candidat unique ainsi que les choix « pour », « contre » et abstention.

1.5. Une liste des candidats accompagnée des formulaires complétés pour chaque district doit être distribuée aux membres du CP préalablement à la séance où se tiendra la désignation.

1.6. Lors de la séance où se tient la désignation, les membres du CP nomment un président de vote et un scrutateur. Ces personnes ne peuvent être des candidats et, si la situation le permet, il faut favoriser des personnes qui ne sont pas des membres du CP.

2. Procédure de vote secret

2.1. Le vote électronique sera le mode utilisé lors des désignations. Le mode de fonctionnement sera préalablement expliqué par le président de vote.

2.2. Pour chaque district, le président de vote nomme les mises en candidature reçues par ordre alphabétique de nom de famille et donne la parole à ces candidats pour un temps précis, déterminé séance tenante et égal pour tous.

2.3. Les bulletins de votes électroniques sont ensuite rendus accessibles aux membres du CP.

2.4. Chaque membre du CP a un droit de vote distinct pour chaque poste de représentant au CP qu'il occupe. Il peut donc cumuler plusieurs votes. Les substituts ne peuvent voter qu'en lieu et place du représentant qu'ils remplacent, si celui-ci est absent de la séance.

2.5. Les membres votent, selon les choix affichés sur le bulletin électronique.

2.6. Le décompte des bulletins de votes électroniques de chaque district est fait et les résultats nominatifs sont annoncés au CP.

2.7. Le candidat ayant reçu la majorité des votes exprimés pour un district donné est le parent désigné pour ce district. Pour être désigné, un candidat unique doit recevoir une majorité de votes favorables (« pour »).

2.8. Dans le cas d'une égalité entre les candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes pour un district, un deuxième tour de vote est tenu exclusivement entre ces candidats à égalité selon la même procédure.

2.9. Si à la suite du vote, il est impossible de désigner une personne dans un district donné, la présidence du CP en informe la direction générale.

3. Avis à la direction générale (DG)

3.1. Le CP adopte par voie de résolution l'avis à transmettre à la direction générale, contenant le nom des personnes désignées pour chaque district, selon les procédures usuelles telles que prescrites par les Règles de régie interne du CP.

3.2. La présidence du CP transmet, dans les plus brefs délais, l'avis à la direction générale en y joignant les formulaires de mise en candidature des parents désignés par le CP.

4. Absence de candidature au 02 mai 2026

4.1. Le comité de parents procède à un nouvel appel de candidatures pour un district donné lorsqu'aucun membre du comité de parent éligible n'a soumis sa candidature pour représenter ce district.

4.2. Lors de ce nouvel appel de candidatures, un membre représentant des parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district, mais qui n'est pas membre du comité de parents, peut également se porter candidat pour ce district.

4.3. Le formulaire est expédié à tous les parents siégeant sur un CÉ dans le district et l'appel de candidatures précise alors le nouveau délai applicable pour déposer une candidature.

4.4. La candidature d'un parent qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district, mais qui n'est pas membre du comité de parents, ne peut être retenue si le nouvel appel de candidatures a permis à un membre du comité de parents de soumettre sa candidature dans le district en cause, dans le délai prescrit.

4.5. Le 2e appel de candidature doit se terminer de façon à permettre au CP de désigner les parents avant le 1er juin.

5. Révision

5.1 Ces règles peuvent être reconduites annuellement par le CP.

[1] À noter que seuls les membres délégués au comité de parents peuvent poser leur candidature au Conseil d'administration.

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – procédure de désignation des membres parents sur le conseil d'administration

CONSIDÉRANT que les dates inclues dans les modalités de désignation pour les désignations ayant eu lieues en 2024-2025 contiennent des dates qui ne concordaient plus avec le calendrier de l'année en cours (2025-2026) ;

CONSIDÉRANT que la dernière désignation a porté fruit ;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé d'inclure le vote électronique dans les modalités déposées pour adoption ;

Il est proposé par William Dubé, avec l'appui de Marie-Pascale Lévesque, et adopté à l'unanimité que le Comité de parents des écoles de Montréal :

ADOPTE la proposition des modalités de désignation déposée par le comité exécutif.

Kiléka Coulibaly

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

COMITÉ DE PARENTS
DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION – désignation de membres
parents au conseil d'administration

CONSIDÉRANT que trois (3) respectivement des districts Nord, Centre et Ouest seraient vacants à la fin de l'année scolaire 25-26 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier appel de candidatures a été lancé le 15 avril 2026 et s'est terminé le 2 mai ;

CONSIDÉRANT qu'au 4 mai 2026 seulement 3 candidatures avaient été reçues, respectivement pour les districts Centre et Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'un second appel de candidatures a été lancé pour le District Nord uniquement, le 6 mai 2026 et s'est terminé le 15 mai 2026 ;

Il est proposé suite à un vote secret ayant eu lieu lors de la séance ordinaire du 26 mai 2026 que le Comité de parents des écoles de Montréal :

ADOPTE les désignations suivantes :

- District Centre = Jonathan Brassard-Potvin ;
- District Nord = Francis Gagnon-Desmeules ;
- District Ouest = Feng Guo.

QUE la présidence du comité de parents des écoles de Montréal fasse suivre cette présente résolution à la direction générale du Centre de services scolaires de Montréal dans un délai de 28 heures.

Le comité de parents de parent tient à remercier tous les parents ayant soumis leur candidature.

Kiléka Coulibaly

Déposée par Kiléka Coulibaly, présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal